

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUNEUF-DE-GALAURE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du lavoir, sous la présidence de Monsieur Raphaël BRUN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 mars 2026

Ordre du jour :

- Services Techniques Communaux : attribution des marchés de travaux
- Budget principal :
 - o Compte Financier Unique (CFU) 2025
 - o Affectation du résultat 2025
 - o Vote des taux 2026
 - o Budget primitif 2026
 - o Fongibilité des crédits – BP 2025
- Service de l'eau :
 - o Compte Financier Unique (CFU) 2025
 - o Affectation du résultat 2025
 - o Budget primitif 2026
- Questions diverses

Présents : MM. BARNAUD, BLAIN, BOUCHET, BREGOLI, BRUN, BURLON, CHOCHILLON, COQUERAY, CURCIO, MARGARITO, ROBERT, SAADI, SANDON, SHERWIN, VIGIER ;

Absents : MM BELIC, BONIN ;

Excusés/représentés : MM. BENOIT (pouvoir à BURLON), CHELS (pouvoir à SANDON) ;

Secrétaire de séance : M. BARNAUD.

Objet : SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX (DCM 01)

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19 présents : 15 votants : 16
(MM. CURCIO ne pouvant prendre part au vote)

M. le Maire expose que, dans le cadre de l'opération de réaménagement des services techniques communaux, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales et sur le profil acheteur de la commune le 06/02/2026. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 27 février 2026 à 12h00. Les prestations font l'objet de 9 lots.

Les marchés de travaux de chaque lot sont conclus pour les besoins du marché. 36 plis ont été déposés dans les délais.

La SELARL EAD, maître d'œuvre du projet, a rendu son analyse des offres pour les 9 lots. Il propose de retenir les offres économiquement les plus avantageuses et les plus performantes, comme suit, options comprises (pour le lot 3 intégration d'un portillon dans le portail et lot 9 enduit intérieur) :

| | ENTREPRISE | MONTANT EN EUROS HT |
|-------------------------------|-------------------------------|---------------------|
| LOT 1 GROS OEUVRE | GENTON MACONNERIE | 24 914.08 |
| LOT 2 MENUISERIES EXTERIEURES | MENUISERIE PROPONNET | 10 435.00 |
| LOT 3 SERRURERIE METALLERIE | SA CONCEPT METAL SERVICES | 16 342.85 |
| LOT 4 PLATRERIE PEINTURE | THEROND PLAFOND | 20 420.48 |
| LOT 5 MENUISERIES INT BOIS | MENUISERIE PROPONNET | 36 005.41 |
| LOT 6 REVETEMENTS DE SOLS MUR | SIAUX | 8 851.66 |
| LOT 7 ELECTRICITE | IFM 2 BAT | 11 730.00 |
| LOT 8 PLOMBERIE SANITAIRE | IFM 2 BAT | 18 736.38 |
| LOT 9 FACADES | SARL FACADES ARDECHOISES ISIK | 6 854.78 |
| TOTAL HT | | 154 290.64 |

Vu la délibération du conseil Municipal du 30 mai 2022 fixant un seuil de 100 000.00 euros au-delà duquel la délégation du Conseil au Maire n'est plus valable pour la passation, l'exécution et le règlement des marchés, vu le montant de l'opération, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **VALIDE** le résultat de la consultation et l'analyse des offres,
- **DECIDE** d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises proposées par le maître d'œuvre, comme spécifié ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes pièces relatives à cet objet.

Objet : BUDGET PRINCIPAL – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 (DCM 02)

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19 présents : 15 votants : 16

Monsieur le Maire ne pouvant prendre part au vote propose que Mme Diane Vigier soit présidente de séance.

Lecture de la note de présentation du CFU 2025 du budget principal par Mr le Maire.

Mme Vigier apporte des explications sur les recettes du budget principal.

Précisions et questions :

- *Question de M. Saadi sur l'augmentation des charges de personnel.
Réponse de Mme Ageron Reynaud, DGS, des raisons de l'augmentation des charges de personnel, principalement imputable à la hausse des cotisations CNRACL*
- *Question sur l'augmentation des recettes d'imposition par M. Saadi.
Réponse apportée par Mme Ageron Reynaud, DGS : aucune hausse des taux d'imposition n'est prévue ; toutefois, les bases d'imposition font l'objet d'une revalorisation annuelle par les services fiscaux.*
- *Question relative aux revenus des immeubles, compte 752, par M. Saadi.
Réponse apportée par Mme Ageron Reynaud, DGS : hausse liée à l'augmentation des locations des salles communales, à l'augmentation régulière des loyers et à l'accroissement du nombre de locataires, consécutif à l'achèvement de travaux en cours.*
- *Question de M. Saadi concernant les dépenses engagées pour les travaux de la mairie.
Réponse apportée par Mme Ageron Reynaud, DGS : en 2025 les dépenses ont exclusivement concerné les coûts de la maîtrise d'œuvre et les études préalables. En 2026 elles intégreront les travaux ainsi que l'acquisition du mobilier.*
- *Mme Vigier, Première Adjointe, présente l'état de la dette : un seul emprunt demeure en cours, contracté pour la construction du groupe scolaire, traduisant un faible niveau d'endettement de la commune.*

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte financier unique 2025 et propose d'arrêter les comptes comme suit :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|----------------|
| Dépenses | Prévu : | 1 222 279.00 € |
| | Réalisé : | 521 280.51 € |
| | Reste à réaliser : | 365 134.00 € |
| Recettes | Prévu : | 1 222 279.00 € |
| | Réalisé : | 664 545.66 € |
| | Reste à réaliser : | 182 699.00 € |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|----------------|
| Dépenses | Prévu : | 1 489 089.00 € |
| | Réalisé : | 1 232 315.91 € |
| | Reste à réaliser : | 0.00 € |
| Recettes | Prévu : | 1 489 089.00 € |
| | Réalisé : | 1 596 367.14 € |
| | Reste à réaliser : | 0.00 € |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|--------------|
| Investissement : | 143 265.15 € |
| Fonctionnement : | 364 051.23 € |
| Résultat global : | 507 316.38 € |

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Diane VIGIER après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **VOTE** le compte financier unique 2025 et arrête les comptes comme exposés ci-dessus.

Objet : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2025 (DCM 03)

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19 présents : 15 votants : 17

Considérant :

- L'excédent de fonctionnement cumulé de 364 051.23 euros
- L'excédent d'investissement de 143 265.15 euros
- Le déficit de restes à réaliser (D-R) - 182 435.00 euros

Le maire propose l'affectation de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement en totalité soit 364 051.23 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 16 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. SAADI) :

- **ACCEPTÉ** l'affectation de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement dans sa totalité.

Objet : TAXES LOCALES DIRECTES – TAUX 2026 (DCM 04)

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19 présents : 15 votants : 17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **FIXE** pour **2026** les taux des taxes locales directes comme suit, sans changement par rapport aux taux de 2025 :

- TAXE FONCIERE BATI **30.00 %**
- TAXE FONCIERE NON BATI : **45.72 %**
- TAXE D'HABITATION : **8.78 %**

Objet : BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 (DCM 05)

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19 présents : 15 votants : 17

Lecture de la note de présentation du budget primitif 2026 pour le budget principal par Mr le Maire.

Précisions et questions :

- *Mme Ageron indique que, à ce stade, peu d'informations ont été communiquées concernant les dotations de l'État, en raison de l'anticipation du vote du budget liée aux élections municipales.*
- *La jauge du public à Charrière est de 200 personnes (question de M. SAADI).*
- *Question de M. Saadi relative aux frais de mobilier imputés à la nouvelle mairie.
Des précisions sont apportées quant aux choix d'aménagement, définis en fonction des différentes salles et de leurs usages respectifs.*
- *Question de M. Saadi concernant les résultats de l'étude énergétique réalisée sur l'immeuble Arc-en-Ciel.
Réponse de M. le Maire et de Mme la DGS : les résultats sont globalement satisfaisants ; ce bâtiment figure parmi ceux présentant les plus faibles déperditions énergétiques.*
- *Explications de M. Coqueray sur l'évolution de la vidéosurveillance.*
- *Question de Mme Burlon concernant la présence d'un point d'interrogation sur la ligne « taxe d'aménagement Géo Oikos ».
Réponse de Mme Ageron, DGS : cette mention traduit une incertitude quant au montant qui sera effectivement perçu, en raison d'un abattement potentiel.*
- *Question de M. Saadi relative aux taux d'emprunt envisagés pour la mairie.
Réponse de M. le Maire et explications de M. Coqueray : explications des deux offres reçues (Crédit Agricole et Banque des Territoires), actuellement en cours d'analyse afin d'en comparer les avantages et les inconvénients.*
- *Question de M. Saadi concernant d'éventuelles propositions d'achat de l'ancienne (actuelle) mairie.
Réponse de Mr le Maire : l'évaluation réalisée par les Domaines s'élève à environ 300 000 €, mais il est prématuré à ce jour de communiquer sur une éventuelle vente.*
- *Question de M. Saadi sur le rachat / revente EPORA.*
- *M. Saadi réaffirme sa position : le projet représente un enjeu budgétaire important (environ la moitié du budget communal), sans compter la future construction du bâtiment regroupant les salles communales.*

M. le Maire rappelle que l'équipe municipale a pris des décisions concertées autour de ce projet Mairie / Salle culturelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix CONTRE (M. SAADI) et 16 voix POUR :

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2026 comme suit :

Investissement

Dépenses : 2 394 386.00 (dont 365 134.00 de RAR)

Recettes : 2 394 386.00 (dont 182 699.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 537 564.00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 537 564.00 (dont 0,00 de RAR)

Objet : BUDGET PRINCIPAL 2026 – APPROBATION FONGIBILITE DES CREDITS (DCM 06)

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19 présents : 15 votants : 17

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 01 du conseil municipal du 17 juillet 2023 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** le Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- **HABILITE** le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Objet : SERVICE DE L'EAU – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 (DCM 07)

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19 présents : 15 votants : 16

Monsieur le Maire ne pouvant prendre part au vote propose que Mme Diane Vigier soit présidente de séance.

Lecture de la note de présentation du CFU 2025 du service de l'eau par Mr le Maire.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte financier unique 2025 du service de l'eau et propose d'arrêter les comptes comme suit :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|-------------|
| Dépenses | Prévu : | 64 910.00 € |
| | Réalisé : | 1 481.31 € |
| | Reste à réaliser : | 0.00 € |

| | | |
|----------|--------------------|-------------|
| Recettes | Prévu : | 64 910.00 € |
| | Réalisé : | 64 910.75 € |
| | Reste à réaliser : | 0.00 € |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|-------------|
| Dépenses | Prévu : | 30 505.00 € |
| | Réalisé : | 20 690.92 € |
| | Reste à réaliser : | 0.00 € |

| | | |
|----------|--------------------|-------------|
| Recettes | Prévu : | 30 505.00 € |
| | Réalisé : | 34 198.13 € |
| | Reste à réaliser : | 0.00 € |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|-------------|
| Investissement : | 63 429.44 € |
| Fonctionnement : | 13 507.21 € |
| Résultat global : | 76 936.65 € |

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Diane VIGIER après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **VOTE** le compte financier unique 2025 du service de l'eau et arrête les comptes comme exposés ci-dessus.

Objet : SERVICE DE L'EAU – AFFECTATION DU RESULTAT 2025 (DCM 08)

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19 présents : 15 votants : 17

Considérant :

- L'excédent de fonctionnement cumulé de 13 507.21 euros
- L'excédent d'investissement de 63 429.44 euros

Le maire propose l'affectation de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement en totalité soit 13 507.21 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **ACCEPTÉ** l'affectation de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement dans sa totalité.

Objet : SERVICE DE L'EAU – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 (DCM 09)

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19 présents : 15 votants : 17

Lecture de la note de présentation du budget primitif 2026 du service de l'Eau par Mr le Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **ADOpte** le Budget Primitif du service de l'eau pour l'exercice 2026 comme suit :

Investissement

Dépenses : 70 198.00 €

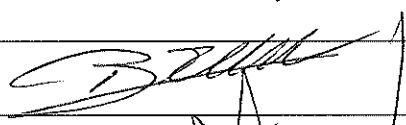

Recettes : 70 198.00 €

Fonctionnement

Dépenses : 43 217.00 €

Recettes : 43 217.00 €

DELIBERATIONS 01 à 09

| PRESENTS | SIGNATURE ou cause empêchement signature |
|----------|--|
| BRUN |  |
| VIGIER |  |

